



Bruxelles, le 31 mai 2024
(OR. en)

10611/24

**Dossier interinstitutionnel:
2023/0231(NLE)**

**JAI 929
FRONT 183
VISA 86
SIRIS 33**

NOTE

- Objet: Informations concernant l'entrée en vigueur de l'accord entre l'Union européenne et l'Islande définissant des règles complémentaires relatives à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas, dans le cadre du Fonds pour la gestion intégrée des frontières, pour la période 2021-2027

Informations concernant l'entrée en vigueur de l'accord entre l'Union européenne et l'Islande définissant des règles complémentaires relatives à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas, dans le cadre du Fonds pour la gestion intégrée des frontières, pour la période 2021-2027

L'accord entre l'Union européenne et l'Islande définissant des règles complémentaires relatives à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas, dans le cadre du Fonds pour la gestion intégrée des frontières, pour la période 2021-2027, est entré en vigueur le 1^{er} mai 2024, la procédure prévue à l'article 13, paragraphe 2, dudit accord ayant été achevée le 29 avril 2024.